

SUIVI MÉDICAL

RÉALISATION D'EXAMENS MÉDICAUX COMPLÉMENTAIRES

CONTEXTE

Avant chaque visite médicale et afin de détecter d'éventuelle problématique de santé, le salarié effectue des tests de dépistage avec une assistante médicale santé travail. Certains examens sont recommandés voire obligatoires selon le poste de travail et les expositions professionnelles.

OBJECTIFS

- Suivre et s'assurer de l'état de santé du salarié (tension, audition, vision, albumine...).
- Détecter d'éventuelles pathologies et orienter vers les médecins généralistes et spécialistes.
- Prescrire directement d'autres examens complémentaires (bilan sanguin, ECG, radiographie...) en compatibilité avec l'activité professionnelle du salarié.
- Conseiller et sensibiliser sur les risques en lien avec la santé au travail.

DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

Le poste occupé et les expositions professionnelles détermineront les différents examens complémentaires à réaliser pour le salarié : test de vision, examen audio, examen respiratoire, prise de tension, test urinaire, indice de masse corporelle.



"Je peux demander conseils aux professionnels de santé de l'APST41".



Offre socle

Compris dans la cotisation

Pour qui ?

Tous les salariés et employeurs des structures adhérentes à l'APST41.

Intervenants

Médecin du travail, infirmière santé travail, assistante médicale santé travail.

Durée

Variable.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Examens réalisés avant les visites médicales.

POUR COMPLÉTER

- 🌀 [Flyer "Suivi individuel santé travail des salariés"](#)
- 🌀 [Flyer "Suivi individuel santé travail des apprentis"](#)
- 🌀 [Flyer "L'inaptitude médicale au travail"](#)

CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41

convocationsblois@apst41.fr

convocationscontres@apst41.fr

convocationsvendome@apst41.fr

convocationsromo@apst41.fr